

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE du 9 JANVIER 2013
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE - Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN –
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX - MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Secrétaire de séance : M. MOY

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LE CLOS DU BOURG »

1°) - Eclairage public

Les travaux de la 2^{ème} phase de l'éclairage public du lotissement « Le Clos du Bourg » vont être réalisés courant 2013 pour un coût total de 37 200 € HT. La participation de la commune sera de 18 600 €.

2°) – Voirie définitive

Les travaux de voirie définitive vont être inscrits au budget primitif 2013 et seront intégrés au programme de voirie communautaire.

MAISON DES BRUYERES : APPROBATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement des abords de la « Maison des Bruyères » qui comprend :

- ✓ la création d'un parking en sable compacté et cylindré de 19 places « voitures » dont une pour Personne à Mobilité Réduite et d'un parc « vélos »
- ✓ d'un dallage béton désactivé devant la salle
- ✓ d'un soubassement béton surélevé d'une palissade en bois d'une hauteur de 1.50 m devant la salle.
- ✓ d'une clôture grillage le long du parking
- ✓ d'espaces verts
- ✓ la création d'un auvent sur le parking arrière de la salle ATHENA

TOITURE EGLISE

Le Cabinet JAMAIN de SERVON SUR VILAINE a examiné la toiture de l'église pour laquelle d'importants travaux sont à prévoir. En l'absence de réception du pré-diagnostic, le sujet est reporté à la prochaine réunion.

ETUDE FINANCIERE

Une étude financière gratuite a été réalisée par EFG de QUINTIN. Il en ressort une situation financière saine et une bonne capacité de remboursement de la dette (en 2012 : 3.82 années de Capacité d'Autofinancement).

FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal approuve le périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la CIDERAL, de la Communauté de Communes du Pays d'Uzel, de la Communauté de Communes du Pays de Corlay et de son extension aux communes de Caurel, Saint-Guen et Saint Gilles Vieux Marché proposé par Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor dans son arrêté du 26 décembre 2012.

ALSH d'ETE

1°) – Recrutement de personnel

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder, pour l'Accueil de Loisirs qui sera ouvert du 8 juillet au 2 août 2013, au recrutement d'un directeur, d'animateurs et de stagiaires dont le nombre sera déterminé en fonction des enfants inscrits.

2°) – Prix de journée

Le Conseil Municipal fixe le prix de journée à 12,50 € avec demi-tarif à partir du 3^{ème} enfant et obligation d'inscription d'au moins 4 jours par semaine. La totalité du séjour devra être réglée à l'inscription.

3°) – Horaires

Le Conseil Municipal valide les horaires suivants :

- ✓ 7 h 30 – 8 h 45 Garderie
- ✓ 8 h 45 – 17 h ALSH
- ✓ 17 h – 18 h Garderie

CONTRAT FOURRIERE ANIMALE

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale signé avec Chenil Service est renouvelé pour un montant annuel de 1 353.79 € avec des Interventions du lundi au samedi inclus (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi de 9 h 30 à 12 h 30) en dehors des jours fériés.

STATIONNEMENT RUE DES BRUYERES

Par délibération du 21 novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé d'interdire le stationnement « Rue des Bruyères » entre la « Rue du Grand Chêne » et la « Rue du Vieux Manoir ». Or, il s'avère que le tronçon compris entre la « Rue du Vieux Manoir » et la « Place de l'Eglise » est également très dangereux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ annule sa délibération du 21 novembre 2012
- ✓ décide d'interdire le stationnement mais pas l'arrêt « minute » des deux cotés de la « Rue des Bruyères » sur la portion comprise entre la « Rue du Grand Chêne » et la « Place de l'Eglise ». Un arrêté municipal sera pris en ce sens, des panneaux de signalisation et un marquage au sol (pointillés) seront mis en place par les services techniques.

ACQUISITION DE MATERIEL

Après avoir pris connaissance des propositions faites pour l'achat de 2 tronçonneuses (1 STHIL MS251 et 1 STIHL MS192T) par M. Pascal LE BRESTEC, la Sarl PRINGAULT et SOMIA, le Conseil Municipal retient l'offre de M. LE BRESTEC Pascal moyennant un coût HT de 871 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Pour faire face aux besoins de personnel aux services techniques, Monsieur Le Maire propose de recruter un agent en « emploi d'avenir ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE du 9 JANVIER 2013
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE - Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN –
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX - MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Secrétaire de séance : M. MOY

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LE CLOS DU BOURG »

1°) - Eclairage public

Les travaux de la 2^{ème} phase de l'éclairage public du lotissement « Le Clos du Bourg » vont être réalisés courant 2013 pour un coût total de 37 200 € HT. La participation de la commune sera de 18 600 €.

2°) – Voirie définitive

Les travaux de voirie définitive vont être inscrits au budget primitif 2013 et seront intégrés au programme de voirie communautaire.

MAISON DES BRUYERES : APPROBATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement des abords de la « Maison des Bruyères » qui comprend :

- ✓ la création d'un parking en sable compacté et cylindré de 19 places « voitures » dont une pour Personne à Mobilité Réduite et d'un parc « vélos »
- ✓ d'un dallage béton désactivé devant la salle
- ✓ d'un soubassement béton surélevé d'une palissade en bois d'une hauteur de 1.50 m devant la salle.
- ✓ d'une clôture grillage le long du parking
- ✓ d'espaces verts
- ✓ la création d'un auvent sur le parking arrière de la salle ATHENA

TOITURE EGLISE

Le Cabinet JAMAIN de SERVON SUR VILAINE a examiné la toiture de l'église pour laquelle d'importants travaux sont à prévoir. En l'absence de réception du pré-diagnostic, le sujet est reporté à la prochaine réunion.

ETUDE FINANCIERE

Une étude financière gratuite a été réalisée par EFG de QUINTIN. Il en ressort une situation financière saine et une bonne capacité de remboursement de la dette (en 2012 : 3.82 années de Capacité d'Autofinancement).

FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal approuve le périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la CIDERAL, de la Communauté de Communes du Pays d'Uzel, de la Communauté de Communes du Pays de Corlay et de son extension aux communes de Caurel, Saint-Guen et Saint Gilles Vieux Marché proposé par Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor dans son arrêté du 26 décembre 2012.

ALSH d'ETE

1°) – Recrutement de personnel

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder, pour l'Accueil de Loisirs qui sera ouvert du 8 juillet au 2 août 2013, au recrutement d'un directeur, d'animateurs et de stagiaires dont le nombre sera déterminé en fonction des enfants inscrits.

2°) – Prix de journée

Le Conseil Municipal fixe le prix de journée à 12,50 € avec demi-tarif à partir du 3^{ème} enfant et obligation d'inscription d'au moins 4 jours par semaine. La totalité du séjour devra être réglée à l'inscription.

3°) – Horaires

Le Conseil Municipal valide les horaires suivants :

- ✓ 7 h 30 – 8 h 45 Garderie
- ✓ 8 h 45 – 17 h ALSH
- ✓ 17 h – 18 h Garderie

CONTRAT FOURRIERE ANIMALE

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale signé avec Chenil Service est renouvelé pour un montant annuel de 1 353.79 € avec des Interventions du lundi au samedi inclus (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi de 9 h 30 à 12 h 30) en dehors des jours fériés.

STATIONNEMENT RUE DES BRUYERES

Par délibération du 21 novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé d'interdire le stationnement « Rue des Bruyères » entre la « Rue du Grand Chêne » et la « Rue du Vieux Manoir ». Or, il s'avère que le tronçon compris entre la « Rue du Vieux Manoir » et la « Place de l'Eglise » est également très dangereux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ annule sa délibération du 21 novembre 2012
- ✓ décide d'interdire le stationnement mais pas l'arrêt « minute » des deux cotés de la « Rue des Bruyères » sur la portion comprise entre la « Rue du Grand Chêne » et la « Place de l'Eglise ». Un arrêté municipal sera pris en ce sens, des panneaux de signalisation et un marquage au sol (pointillés) seront mis en place par les services techniques.

ACQUISITION DE MATERIEL

Après avoir pris connaissance des propositions faites pour l'achat de 2 tronçonneuses (1 STHIL MS251 et 1 STIHL MS192T) par M. Pascal LE BRESTEC, la Sarl PRINGAULT et SOMIA, le Conseil Municipal retient l'offre de M. LE BRESTEC Pascal moyennant un coût HT de 871 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Pour faire face aux besoins de personnel aux services techniques, Monsieur Le Maire propose de recruter un agent en « emploi d'avenir ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.